

Monsieur Pascal BEAUDET
Maire d'Aubervilliers

Aubervilliers, le 22 octobre 2007

Monsieur le Maire,

Je tiens à appeler à votre attention sur quelques faits incongrus qui interpellent la section socialiste d'Aubervilliers.

En effet, depuis plusieurs jours, un grand calicot annonçant la fête de la Fraternité est apposé sur les murs du gymnase Robespierre. Il s'agit là d'une initiative du groupe des élus *Faire Mieux à Gauche* qui est d'ores et déjà engagé, et très activement donc, dans la campagne pour les élections municipales. Il est curieux, me semble-t-il, qu'un établissement public puisse être le support d'un affichage d'initiative privée et qui plus est politique et électoral.

Je souhaite donc savoir, au nom de la section socialiste, si vous avez donné votre autorisation pour la mise en place de ce calicot. Si tel est le cas, quel prix a été fixé pour le « prêt des murs » d'un équipement municipal ?

Par ailleurs, de nombreux habitants nous ont signalé que la lettre d'invitation pour la soirée que vous organisez le 24 octobre à l'espace Fraternité, a été adressée en même temps qu'*Aubermensuel*. S'agit-il d'une coïncidence fortuite ou d'une commodité qui a fait l'objet d'une facturation distincte et donc non imputable au budget de la commune ?

De la même manière, les élus du groupe socialiste et républicain m'ont informé de l'arrivée, il y a quelques semaines, d'une nouvelle recrue à votre cabinet. Nul ne peut juger ni de vos décisions de recrutement pour votre cabinet personnel ni des missions que vous attribuez à vos collaborateurs. Toutefois, il est permis de s'interroger, dans une commune dont le budget est serré, sur la logique d'un tel recrutement en fin de mandat. Cela ne peut que laisser supposer qu'il s'agit tout simplement pour cette personne de préparer votre campagne. Il serait légitime que les élus municipaux puissent bénéficier de renseignements sur les tâches confiées à ce nouveau collaborateur.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que le 1^{er} mars 2007 a débuté la période pendant laquelle les recettes et les dépenses en vue de l'élection sont comptabilisées au compte de campagne et que par ailleurs, le Code électoral, proscrit les dons des personnes morales aux partis ou groupement politiques.

En espérant obtenir des réponses à ces questionnements,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Yves Vannier
Secrétaire de Section

